

Nombre de membres en exercice : **33**
Présents : **21**
Procurations : **11**
Absents : **1**
Date de convocation et affichage :
22/11/2024

OBJET :
REGIE DE RECETTES DROITS DE
PLACE - MODIFICATION

L'an deux Mille vingt-quatre, le Lundi 02 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Sophie Desmarests du Centre Culturel Bérenger de Fré dol, sous la présidence de Véronique NEGRET, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique NEGRET, M. Thierry TANGUY, Mme Corinne POUJOL, M. Jérémy BOULADOU, Mme Nadège ENSELLEM, M. Nicolas SICA-DELMAS, Mme Marie ZECH, M. Abdelhak HARRAGA, Mme Sonia RICHOU, M. Serge DESSEIGNE, M. Christophe DEROUCH, M. Thierry BEC, Mme Marie-Anne BEAUMONT, M. Olivier GACHES, Mme Annie CREGUT, Mme Pascale RIVALIERE, M. Olivier NOGUES, Mme Virginie MARTOS-FERRARA, M. Steve VALLIER, M. Philippe HUGUET, M. Florent CAILHAU.

ABSENT(S) PROC : Mme Laëtitia MEDDAS (procuration à Mme Véronique NEGRET), Mme Marielle GROLIER (procuration à M. Thierry BEC), Mme Cécile GUERIN (procuration à M. Olivier GACHES), M. Arnaud FLEURY (procuration à Mme Nadège ENSELLEM), M. M'Hamed MEDDAS (procuration à Mme Corinne POUJOL), M. Léo BEC (procuration à Mme Marie-Anne BEAUMONT), M. Jérémy ALIAGA (procuration à Mme Virginie MARTOS-FERRARA), M. Jean-Michel FLORES (procuration à M. Serge DESSEIGNE), M. Frédéric NICOLAS (procuration à M. Thierry TANGUY), Mme Maria-Alice PELÉ (procuration à M. Abdelhak HARRAGA), Mme Sophie BOQUET (procuration à Mme Marie ZECH).

ABSENT(S) : M. Dylan COUDERC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ZECH

VU la délibération n°2024DAD026 du 25 mars 2024 ;

VU la délibération n°2024DAD064 du 24 juin 2024 ;

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **06 DEC, 2024**
Et publication le **06 DEC, 2024**

Afin de rectifier une erreur de tarification relative aux emplacements du marché aux puces, de préciser les conditions de locations du Théâtre Jérôme Savary, et de permettre la location d'une salle à l'espace de jeunesse, il convient de modifier la régie de recettes « droits de place ».

Il est proposé au Conseil municipal de remettre les tarifs des emplacements des marchés aux puces dans leur version de la délibération n°2024DAD026 du 25 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les modalités de location du Théâtre Jérôme Savary. Cette modification passe par la modification du termes « galas » par « spectacle vivant ». L'actualisation des modalités comprend également la précision des tarifs d'intervention du régisseur municipal et d'un agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) pour la location par une association villeneuvoise. La modification vient également préciser que les tarifs d'intervention du régisseur municipal et d'un agent SSIAP s'appliquent également pour les associations extérieures. Enfin, le tarif de location du Théâtre pour les organismes extérieurs est augmenté à 2000 € par jour.

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire dans la régie de recette la location, pour une somme de 90 euros à la journée, d'une salle de l'espace jeunesse.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les autres tarifs de la régie de recettes « droits de place ».

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ABROGE la délibération n°2024DAD064 du 24 juin 2024,

MODIFIE les tarifs de location des emplacements des marchés aux puces tel que présentés dans le tableau ci-dessous ;

MODIFIE les conditions de location du Théâtre Jérôme Savary tel que présentés dans le tableau ci-dessous ;

AJOUTE à la régie de recettes « droit de place » la location de la salle de l'espace jeunesse dans les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous ;

MAINTIENT les autres tarifs de la régie de recettes « droits de place » tels que présentés dans le tableau ci-dessous ;

AUTORISE le recouvrement de ces recettes par l'intermédiaire de la régie de recettes « droits de place » ;

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, LE 02 DECEMBRE 2024.

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie ZECH



Madame le Maire,
Véronique NEGRET



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le ..0.6..DEC. 2024
Et publication le ..0.6..DEC..2024

NOUVELLES TARIFICATIONS 2025 :
Régie de recettes « Droits de place »
Locations/Droits de Place/Prêt de matériel/Cautions/Interventions Agent/Capture animaux

	Tarifs applicables au 13 avril 2024	Tarifs applicables au 1 janvier 2025
Produits encaissés : Aire de camping-cars		
Emplacement aire cc basse saison	16 € / jour	16 € / jour
Emplacement aire cc basse saison	42 € / 3 jours	42 € / 3 jours
Emplacement aire cc basse saison	91 € / 7 jours	91 € / 7 jours
Emplacement aire cc haute saison	19 € / jour	19 € / jour
Emplacement aire cc haute saison	51 € / 3 jours	51 € / 3 jours
Emplacement aire cc haute saison	110 € / 7 jours	110 € / 7 jours
Vidange eaux usées et nettoyage cassette aire de camping-cars	4 € / vidange	4 € / vidange
Produits encaissés : Emplacements marchés		
Emplacement pour les marchés du mercredi et vendredi (sans abonnement)	3 € / ml	3 € / ml
Emplacement pour les marchés du mercredi et vendredi (avec abonnement trimestriel)	1,50 € / ml	1,50 € / ml
Emplacement pour le marché du dimanche (sans abonnement)	2 € / ml	2 € / ml
Emplacement pour le marché du dimanche (avec abonnement trimestriel)	2 € / ml	2 € / ml
Emplacement grand véhicule (vente outillage)	100 € / jour	100 € / jour
Produits encaissés : Implantation de cirques		
Théâtre de marionnettes	35 € / jour	35 € / jour
Installation cirque capacité inférieure 100 places	60 € / jour	60 € / jour
Installation cirque capacité inférieure 300 places	150 € / jour	150 € / jour
Produits encaissés : Caution salles / terrains / vestiaires		
Caution pour le nettoyage ou le non-respect de l'obligation de rangement	300,00 €	300,00 €
Caution dégât Oustal de l'Arnel	305,00 €	305,00 €
Caution dégât toutes salles	305,00 €	305,00 €
Caution dégât/nettoyage : arènes	2 000,00 €	2 000,00 €
SALLE SOPHIE DESMARETS		
Réunions ou activités associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	1200 € / jour	1200 € / jour
Organismes extérieurs	1500 € / jour	1500 € / jour
Organismes extérieurs - frais de mise en place + nettoyage	42 € / h / agent	42 € / h / agent
THEATRE JEROME SAVARY		
Associations villeneuvoises	330€/jour (gratuité pour l'organisation de galas dans la limite de 4 jours)	330€/jour (gratuité pour l'organisation de spectacle vivant dans la limite de 4 jours)
Si intervention régisseur municipal	Inclus	Gratuit dans la limite de 4 jour Puis 55€ / h
Si intervention SSIAP municipal	Inclus	Gratuit dans la limite de 4 jour Puis 42 € / h
Associations extérieures	1200 € / jour	1200 € / jour
Si intervention régisseur municipal	Inexistant	55€ / h
Si intervention SSIAP municipal	Inexistant	42 € / h
Organismes extérieurs	1500 € / jour	2000 € / jour
Si intervention régisseur municipal	55 € / h	55 € / h
Si intervention SSIAPP municipal	42 € / h / agent	42 € / h

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 06 DEC. 2024
Et publication le 06 DEC. 2024

	Tarifs applicables au 13 avril 2024	Tarifs applicables au 1 janvier 2025
SALLE MAX ROUQUETTE (HLM)		
Réunions ou activités associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	150 € / jour	150 € / jour
Particuliers villeneuvois	100 € / jour	100 € / jour
PRAT DU CASTEL (à compter du 1^{er} octobre 2024)		
Location 1 journée (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)	345 € / jour	345 € / jour
Location 2 jours (week-end entier (samedi, dimanche))	450 € / 2 jours	450 € / 2 jours
OUSTAL DE L'ARNEL		
Location 1 journée (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)	150 € / jour	150 € / jour
Location 2 jours (week-end entier (samedi, dimanche))	250 € / 2 jours	250 € / 2 jours
ARENES		
Location arènes municipales - associations ou organismes extérieurs	1200 € / jour	1200 € / jour
Avec intervention régisseur	55 € / h	55 € / h
Avec Intervention agent	42 € / h / agent	42 € / h / agent
MAISON DES ASSOCIATIONS Salle Multi-activités		
Réunions ou activités associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations ou organismes extérieurs	400 € / jour	400 € / jour
MAISON DES ASSOCIATIONS Salle de réunion		
Associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations ou organismes extérieurs	60 € / demi-journée	60 € / demi-journée
Associations ou organismes extérieurs	120 € / jour	120 € / jour
TERRAIN DE FOOTBALL / RUGBY (avec vestiaires)		
Associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations ou organismes extérieurs	400 € / demi-journée	400 € / demi-journée
Associations ou organismes extérieurs	800 € / journée	800 € / journée
Produits encaissés : Terrasses		
Cat 1 : Tout emplacement (hors bars, restaurants ou assimilés)	12 € / m ² / année	12 € / m ² / année
Cat 2 : Bars, restaurants ou assimilés (hors place des Héros et parvis avec terrasse simple (tables, chaises)	20 € / m ² / année	20 € / m ² / année
Cat 3 : Bars, restaurants ou assimilés (hors place des Héros et parvis avec terrasse délimitée - mobiliers non ancrés)	40 € / m ² / année	40 € / m ² / année
Cat 4 : Tout emplacement sur parvis	100 € / m ² / année	100 € / m ² / année
Étalages et assimilés	50 € / ml / année	50 € / ml / année
Vitrines mobiles	40 € / m ² / année	40 € / m ² / année
Présentoirs (type porte carte, porte menu)	30 € / unité / année	30 € / unité / année
Conservateurs à glace, crêperie, rôtissoire	200 € / unité / année	200 € / unité / année
Bacs fruits de mer	250 € / unité / année	250 € / unité / année
Taxation des dispositifs liés à la climatisation des locaux	150 € / unité / année	150 € / unité / année
Produits encaissés : Emplacements marchés aux puces		
du mois de novembre au mois de février (dimanche et jours fériés)	170 € / jour	200 € / jour
du mois de mars au mois d'octobre (dimanche et jours fériés)	345 € / jour	400 € / jour
Caution propreté et dégradations site du Grand Jardin	500 € / manifestation	500 € / manifestation

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 06 DEC. 2024
Et publication le 06 DEC. 2024

	Tarifs applicables au 13 avril 2024	Tarifs applicables au 1 janvier 2025	
Produits encaissés : Emplacement Forains			
Cat 1 : Attractions non destinées aux enfants	136 € / jour	136 € / jour	
Cat 2 : Attractions destinées aux enfants	73 € / jour	73 € / jour	
Cat 3 : Stands de 7 ml et plus	42 € / jour	42 € / jour	
Cat 4 : Grandes attractions	73 € / jour	73 € / jour	
Cat 5 : Stands ou machines automatique de moins de 7ml	32 € / jour	32 € / jour	
Cat 6 : Confiserie - snack de plus de 2ml	52 € / jour	52 € / jour	
Cat 7 : Confiserie-snack-distributeurs boisson de moins de 2ml	32 € / jour	32 € / jour	
Produits encaissés : Occupation voirie			
Dépôt ou réservation place au sol inférieur 3 jours	Gratuit	Gratuit	
Dépôt ou réservation place au sol supérieur 3 jours	25 € / m ² / semaine	25 € / m ² / semaine	
Echafaudage majoré 50% R+1 inférieur 3 jours	Gratuit	Gratuit	
Echafaudage majoré 50% R+1 supérieur 3 jours	25 € / ml / semaine	25 € / ml / semaine	
Neutralisation voirie (journée indivisible)	60 € / jour	60 € / jour	
Crépi de façade sur domaine public	3 € / m ² de façade	3 € / m ² de façade	
Caution nettoyage/dégâts	120 €	120 €	
Produits encaissés : Capture animaux errants			
Capture chiens errants	20 € / animal	20 € / animal	
Capture équidés	300 € / animal	300 € / animal	
Produits encaissés : Mise à disposition bar BDF			
Mise à dispo	15 € / jour	15 € / jour	
Produits encaissés : Emplacement camion pizza / food truck / barnums événementiel			
Emplacement sans électricité	250 € / mois	250 € / mois	
Emplacement avec électricité	300 € / mois	300 € / mois	
Food truck événementiel	20 € / jour	20 € / jour	
Barnum événementiel	20 € / jour / 3 ml	20 € / jour / 3 ml	
Produits encaissés : Emplacements marchés de Noël			
Emplacement lors de la fête de Noël (3ml, avec ou sans barnum, ou équipement fourni par la Commune)	40 € / jour	40 € / jour	
Produits encaissés : Cautions prêt de matériel			
Particuliers	Tables et bancs (max 10 tables et 20 bancs)	200,00 €	200,00 €
Associations	Jusqu'à 10 tables et 20 bancs	200,00 €	200,00 €
	Au-delà de 10 tables et 20 bancs	500,00 €	500,00 €
	Jusqu'à 100 chaises (uniquement en intérieur)	200,00 €	200,00 €
	Jusqu'à 10 barrières	100 €	100 €
	barnums	500 € / barnum	500 € / barnum
Remboursement écocup			
Remboursement écocup	2 € / écocup	2 € / écocup	
SALLE ESPACE JEUNESSE			
Location salle espace jeunesse	Inexistant	90 € / jour	

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le ... 06 DEC. 2024
Et publication le ... 06 DEC. 2024